

**croix-rouge** française  
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



# Dossier d'inscription aux épreuves de sélection aide-soignant

**Rentrée septembre 2019**

Institut de Formation Sanitaire et Sociale de Bretagne  
Institut de Formation Aide-Soignant  
460, Rue Jurien de la Gravière  
29200 BREST  
Tel : 02 98 44 27 65  
*ifas.brest@croix-rouge.fr*  
*http://irfss-bretagne.croix-rouge.fr*

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est réglementée par l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

Art. 4 : « ... les candidats doivent être âgés de **dix-sept ans** au moins à la date de leur entrée en formation ».

Art. 13 : « L'admission définitive dans un institut de formation d'aides-soignants est subordonnée :

1° A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un **certificat médical par un médecin agréé** attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

2° A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un **certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. »

- Vaccinations obligatoires (Article L.3111-4 du code de la santé publique) :  
Hépatite B - Diphtérie - Tétanos - DTpolio
- Vaccinations recommandées par le Haut Comité de Santé Publique :  
coqueluche - rougeole - grippe saisonnière - rubéole - varicelle

**N'attendez pas l'admission pour prendre contact avec votre médecin traitant car 6 mois sont à prévoir pour effectuer le protocole complet des vaccinations.**

## VOTRE LISTE D'INSCRIPTION

Selon votre situation, votre inscription relèvera d'une liste avec des modalités de sélection différentes.

Liste 1	<b>Vous êtes candidat de droit commun</b> Parcours de formation
Liste 2	<b>Vous avez un contrat de travail avec un établissement de santé ou une structure de soins</b> Parcours de formation
Liste 3	<b>Vous avez un bac pro ASSP ou SAPAT (ou êtes en classe de terminale)</b> Parcours de formation
Liste 4	<b>Vous avez un DEAP, DEA, DEAVS, DEAMP, TPAVF, DEAES</b> Parcours de formation

Choix possibles :

Si vous avez un Bac pro ASSP ou SAPAT (ou en classe de terminale), vous pouvez choisir la liste 1 ou 3.

Si vous avez un DEAP, DEA, DEAVS, DEAMP, TPAVF, DEAES, vous pouvez choisir la liste 1 ou 4.

**Vous trouverez un formulaire à retourner obligatoirement pour préciser votre choix à la fin de chaque liste**  
**Après inscription, il n'est plus possible d'effectuer la formation au titre d'une autre liste.**

## PLACES DISPONIBLES

Liste 1	Liste 2	Liste 3	Liste 4
29	3	6	4

Vous trouverez dans chaque dossier :

- Liste des pièces à fournir
- Fiche d'inscription
- Épreuve écrite d'admissibilité
- Dispenses
- Épreuve orale d'admission
- Aménagement des examens
- L'affichage des résultats
- Possibilité de report d'admission
- Aides financières possibles
- La formation aide-soignante

## CALENDRIER DU CONCOURS

Les dates sont communes à toutes les listes.

<b>Début des inscriptions</b>	Lundi 10 décembre 2018
<b>Fin des inscriptions</b>	Vendredi 8 février 2019
<b>Épreuve écrite d'admissibilité (L1, 2) / Sélection dossier (L3, 4)</b>	Samedi 23 février 2019 Du lundi 25 février au Vendredi 1 <sup>er</sup> mars 2019
<b>Affichage des résultats d'admissibilité</b>	Vendredi 8 mars 2019
<b>Épreuves orales d'admission</b>	Du Lundi 18 mars au Vendredi 22 mars 2019
<b>Affichage des résultats d'admission</b>	Vendredi 26 avril 2019

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Nous collectons des données personnelles vous concernant qui font l'objet d'un traitement informatisé. La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime de la Croix-Rouge française et le respect de ses obligations légales (Article 6 du RGPD et Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant modifié). Elles sont utilisées par la Croix-Rouge française pour la gestion de votre dossier d'inscription au concours d'entrée en formation d'aide-soignant et sont à usage exclusif de la Croix-Rouge française. Elles sont conservées par nos soins pendant 5 ans puis supprimées excepté dans le cas où vous intégrez l'institut de la Croix-Rouge française auquel cas elles sont transférées vers notre logiciel de gestion de votre scolarité. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment en vous adressant à **l'IFAS Croix-Rouge française – 460, Rue Jurien de la Gravière 29200 BREST** -

Le responsable de traitement est le Président de la Croix-Rouge française et, par délégation, le Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège de la Croix-Rouge française au 98, rue Didot - 75014 Paris ou ***DPO@croix-rouge.fr***.

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la **Directrice de l'Institut de Formation Aide-Soignant à l'adresse suivante : 460, Rue Jurien de la Gravière 29200 BREST** .

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Une adresse mail vous est également demandée. Il n'est pas strictement obligatoire de la renseigner. Toutefois, elle pourra être utilisée pour communiquer de façon plus rapide avec vous.

## DOCUMENT A CONSERVER PAR LE CANDIDAT